



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP n°6

Secrétaires administratifs et techniciens

Je choisis

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE?

UNE ALLIANCE DE SYNDICATS DYNAMIQUES ET CONSTRUCTIFS



Notre liste est le fruit d'une volonté d'union des forces de nos trois syndicats implantés au sein du Ministère de la Justice depuis de nombreuses années. Forts de nos spécificités, nous avons décidé de nous rassembler pour porter les valeurs qui nous sont chères : **la défense de nos statuts**, la promotion d'**une rémunération juste** et **l'amélioration de nos conditions de travail**, dans un esprit constructif mais toujours combatif.

Nous considérons qu'il est indispensable que les compétences, l'expérience et le savoir-faire qui sont les atouts des femmes et des hommes de cette institution soient enfin reconnus.

DES SYNDICATS FORTS D'UN ANCRAGE NATIONAL

Le syndicat **Justice CGC** est affilié à la Fédération des services publics de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), qui assure sa représentation dans les instances nationales telles que le conseil commun de la Fonction publique (instance générale du dialogue social) et le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat (consulté sur tous les projets de texte modifiant les statuts des fonctionnaires).

La **CFTC SLJ** est affiliée à la CFTC FAE, de ce fait, elle est représentative au niveau du conseil commun de la Fonction publique. Par ailleurs, par son affiliation à la CFTC, créée en 1919, la CFTC SLJ dispose d'administrateurs au sein de la CAF, la caisse d'assurance maladie (CPAM), à pôle emploi, au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH), à la commission logement... Autant de relais pour soutenir vos dossiers et vos demandes.

QUEL EST L'ENJEU DE VOTRE VOTE?



Les CAP sont obligatoirement consultées, à l'initiative de l'Administration, sur les projets de décision individuelle notamment :

- Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire, après trois refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité, licenciement pour insuffisance professionnelle ou suite au refus du ou des postes proposés en vue d'une reprise de fonctions à la fin d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée
- Refus pour la deuxième fois d'une demande de formation continue ou d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service

Une CAP peut être consultée à votre demande sur les projets de décision individuelle notamment :

- Refus d'une démission, d'une disponibilité, d'un temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
- Refus des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue
- Demande de révision du compte-rendu d'un entretien professionnel annuel
- Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- Refus d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

Les CAP sont également consultées, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2ème, 3ème et 4ème groupes.

NOTRE PROGRAMME

L'administration doit tenir compte de la richesse de ses effectifs pour construire la Justice de demain et doit offrir de réelles opportunités de carrières enrichissantes et évolutives.

La gestion de la carrière doit également être cohérente, par conséquent, nous revendiquons une réforme globale pour une revalorisation des missions et des fonctions de l'ensemble des agents, en adéquation avec la montée en compétences et en responsabilités.

Réforme après réforme, les personnels administratifs et techniques demeurent les grands oubliés du ministère de la justice !

Les **SA et techniciens** doivent être recentrés sur leur cœur de métier et bénéficier de réelles opportunités de carrière, en prenant en considération leurs missions notamment d'encadrement.

Au sein de la **DSJ**, le **corps des SA** doit trouver pleinement sa place. Pour cela, les postes qui leur sont dédiés (secrétariat, services transversaux, frais de justice, budget, services des pièces à conviction, service administratif régional etc.) doivent leur être attribués prioritairement. Il faut créer des centaines de postes de secrétaires administratifs car leur nombre est insuffisant.

Nous revendiquons une **refonte des grilles indiciaires** mais également du **régime indemnitaire** avec notamment une **réévaluation de l'IFSE**.

Pour les SA de la DAP, nous revendiquons un passage d'échelon tous les 2 ans, une PSS 29%, la fin de la division par deux de l'IFSE.

Nous exigeons l'harmonisation vers le haut et une égale attribution du CIA pour tous les personnels administratifs et techniques sans distinction.

L'institution ne fonctionnerait pas sans les agents, l'administration doit donc enfin reconnaître leur investissement à leur juste valeur.

Il faut également que puisse être garantie l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et que la lutte contre toutes les formes de discriminations soit une priorité.



ÊTRE MIEUX FORMÉ

Créer des formations d'adaptation à l'emploi en cas de changement de fonction

Recentrer les formations sur site pour encourager les collègues à se former

Augmenter l'offre générale de formation par l'augmentation des budgets

Accompagner les collègues dans l'utilisation des logiciels et supprimer ceux qui sont inadaptés ou inutiles

CONCILIER VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE



Favoriser le développement du télétravail

Appliquer le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail

Instaurer de nouvelles autorisations d'absence pour l'accompagnement à des soins médicaux, l'acclimatation des enfants à la crèche...

Sécuriser les postes occupés par des femmes enceintes

ENCOURAGER LA MOBILITÉ



Faciliter l'installation

Dans certaines zones, nos collègues n'arrivent pas à se loger décemment ni à concilier leur vie personnelle et professionnelle. Nous voulons que le budget relatif au logement pour les fonctionnaires de ce ministère soit doublé. Des dispositifs de garde d'enfants doivent être développés. Un accompagnement à la mobilité du conjoint doit être mis en place.

Rendre la mobilité attractive

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé à la mobilité pour les collègues dans les départements à faible attractivité

Versement de primes lors de chaque mobilité

Suppression de la durée minimale d'affectation prévue par les lignes directrices de gestion



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP n°6

Secrétaires administratifs et techniciens

Je choisis

VOS CANDIDATS

- 1- MME HIPPOLYTE PRISCILLA - MA BASSE-TERRE
- 2- M. ANTOINE HAROLD - DAP/RH4
- 3- MME CASQUET LYDIE - CP POITIERS-VIVONNE
- 4- MME LEMIRE MARIE BRENDA - CP VENDIN-LE-VIEIL
- 5- MME SYLVESTRE SOPHIE - MA VILLEPINTE
- 6- M. MIMOUN RACHID - CP LILLE-LOOS-SEQUEDIN
- 7- MME BARY MARIANNE - DAP/MOM
- 8- MME MERIENNE VERONIQUE - MA VILLEPINTE

Vos représentants seront chargés d'examiner les questions collectives de travail ayant un impact fort sur votre vie professionnelle. Il est donc important de nous apporter une large majorité afin de porter un projet ambitieux de défense de vos intérêts.



secretariat@cftc-slj.fr



06.61.18.34.80 / 07.49.08.34.49